

Secrétaire administrative de la F3SCT du CSA SD91
 N°64 – 2023-2024
 Affaire suivie par :
 Lucie PEREIRA TEMME
 Tel : 01.60.91.76.62
 Mèl : ce.ia91.secretariatprevention@ac-versailles.fr

Évry-Courcouronnes, le 4 juillet 2024

Boulevard de France – Georges Pompidou
 91012 EVRY CEDEX

PROCES VERBAL DE LA FSSSCT DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

Étaient présents

<u>Représentants de l'administration</u>	<u>Représentants des personnels</u>
<p>Madame Rachel MEYNET - Directrice académique adjointe</p> <p>Monsieur Olivier DELMAS – Directeur académique adjoint</p> <p>Monsieur Éric JAVOY – Adjoint à la DASEN chargé du 1^{er} degré</p> <p>Madame Muriel BONNET - Secrétaire générale</p> <p>Monsieur Frédéric BLOT - Conseiller de prévention départemental</p> <p>Madame Béatrice BONNAUD - Conseillère de prévention départementale</p> <p>Madame Nathalie LÉTURGIE - Conseillère de prévention départementale</p> <p>Madame Louiza HOUDJAL - Médecin de prévention</p> <p>Madame Valérie ALEXANDRE – Psychologue du travail</p> <p>Madame Patricia CASTEILLA – Infirmière de prévention</p> <p>Madame Armelle LE DEM – Assistante sociale des personnels</p> <p>Madame Isabelle MAGNE – Assistante sociale des personnels</p>	<p>Monsieur Ludovic NOUVEAU, titulaire FSU 91</p> <p>Monsieur Jean-François FUSTEC, titulaire FSU 91</p> <p>Madame Yéléna SUSIC, titulaire FSU 91</p> <p>Monsieur Patrice ALLIO, titulaire FSU 91</p> <p>Madame Johanna GASTON, titulaire FNEC FP-FO</p> <p>Madame Angélique ADAMIK, titulaire SNALC</p> <p>Madame Magalie PEREZ, titulaire - SGEN CFDT</p> <p>Monsieur Julien PERROIS, titulaire CGT Éducation</p> <p>Madame Ludivine BILLARD, suppléante FSU 91</p> <p>Monsieur Nicolas OLIVE, suppléant FNEC FP-FO</p> <p>Madame Cécile SÉNATOR, suppléante SGEN - CFDT</p> <p>Monsieur Vincent LORRIERE, suppléant SNALC</p> <p>Monsieur Sylvain PERREAU, suppléant CGT Éducation</p>

Madame la Secrétaire générale ouvre la séance à 9h34. Madame la Directrice académique demande aux représentants d'excuser son absence en raison de la tenue d'un CSA académique. Madame la Secrétaire générale co-présidera la séance avec les Directeurs académiques adjoints. Madame la Directrice académique adjointe devra quitter la séance vers 10h30.

1. Déclarations liminaires :

- Déclaration liminaire de la FSU 91 (annexe 1)
- Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO (annexe 2)
- Déclaration liminaire de la CGT (annexe 3)
- Déclaration liminaire du SGEN-CFDT (annexe 4)
- Déclaration liminaire du SNALC (annexe 5)

Madame la Secrétaire générale remercie les organisations syndicales et propose quelques premières réponses. Les conditions de travail dégradées et leurs incidences sur les RPS sont des sujets d'étude et de prévention qui sont dans le programme de prévention académique 2023-2024. Une visite de la F3SCT sur la thématique des RPS est prévue cette année. Elle souligne qu'elle se sent bien évidemment concernée par le bien-être et les conditions de travail de tous les personnels y compris pour les personnels académiques. Les conditions de travail peuvent être dégradées parce qu'il y a perte d'équilibre entre les ressources et les obligations, les compensations et les devoirs. Elle rappelle que lors d'une visite, il ne s'agit pas de déstabiliser davantage l'établissement. Il faut construire ensemble des outils et des méthodes pour accompagner les équipes en souffrance. Cependant, le calendrier de la F3SCT est un peu contraint. La visite prévue en début d'année scolaire prochaine à ce titre aura bien lieu.

Concernant les fiches RSST, Madame la Secrétaire générale constate elle aussi l'augmentation significative. Contrairement à ce qui est dit précédemment, les registres sont de plus en plus visibles dans les établissements. Dans l'ordre du jour abordé sur le bilan des actions de formations et d'informations assurées par l'équipe des conseillers de prévention départementaux, on peut assurer que les informations sont envoyées, répétées régulièrement aux acteurs de terrain pour que les registres soient visibles et libres d'accès aux personnels. Récemment, lors du dernier CIEN, elle a pu réexpliquer aux Inspecteurs de l'Éducation nationale le cheminement d'une fiche RSST. Ce sont les chefs de service qui doivent s'emparer de cette obligation.

Concernant les conditions de travail des AESH, sujet qui a fait l'objet d'une réflexion en F3SCT l'année dernière, Madame la Secrétaire générale rappelle que dans l'académie de Versailles, les demandes ont été prises en compte : les jours de fractionnement sont dans les 11 semaines de congés. Pour le moment, aucune remise en question de cette décision n'est envisagée au niveau académique.

Concernant les mutations forcées au sein des PIAL, Madame la Secrétaire générale rappelle qu'un AESH étant affecté dans un PIAL constitué de plusieurs écoles et collèges, a vocation à bouger sur ces établissements, certes le moins possible, afin de ne pas déstabiliser le personnel et/ou l'enfant accompagné. Les contraintes sont étudiées au cas par cas si elles sont remontées à la DSDEN.

La FNEC FP-FO indique qu'une situation en particulier sera transmise.

Madame la Secrétaire générale explique qu'un travail est mené autour des conditions de travail dégradées des AESH en lien avec l'accompagnement d'enfants en situation de handicap. La formation des AESH a été améliorée avec la formation d'adaptation à l'emploi et avec un plan de formation continue, grâce aux travaux de l'an dernier.

Monsieur le Directeur adjoint revient sur l'article paru dans le journal Le Monde que le SGEN-CFDT a évoqué dans les déclarations liminaires. Ce qui était spectaculaire dans les graphiques présentés, c'est l'inclusion des élèves en milieu ordinaire et la stagnation du nombre de places en IME. Les organisations syndicales ont sollicité la direction sur le manque de place en IME. L'ARS a conscience du déficit de places. Le plan de rattrapage commence à se mettre en place avec 55 places mises à disposition. On sait que c'est soumis à l'acceptation des parents qu'il faudra convaincre du bienfondé d'une place qui pourrait s'ouvrir.

Les projets sont traités au niveau de la région académique. Toutes les situations ne seront pas solutionnées. Toutefois, dans certaines écoles, un seul élève en situation de handicap important, (voire deux ou trois), conduit à des situations problématiques.

La FNEC FP-FO demande si les 55 places en IME sont bien des créations.

Madame la Secrétaire générale précise qu'il s'agit bien de créations pour la rentrée 2024. Concernant le droit à la retraite progressive, les demandes de temps partiel vont être étudiées.

Le SGEN-CFDT fait remarquer que les temps partiels habituels sont souvent refusés du fait du peu d'effectif de personnels.

Le SNALC souligne que le phénomène est massif : le nombre de demandes reçues par les syndicats pour assister les agents sur des demandes de retraite progressive est très important depuis 2 mois. Une quinzaine de demandes a été reçue par le SNALC sur le second degré.

Madame la Secrétaire générale souligne que moins de dix demandes ont été saisies sur l'application pour le moment. Toutes les situations seront étudiées.

Le SGEN-CFDT répond qu'il semble normal que les demandes soient étudiées. L'idéal est de les accorder en donnant une réponse positive de droit.

Le SNALC souligne que le risque est d'accorder ces demandes en refusant de manière systématique les demandes de temps partiel pour convenance personnelle. Il y a un énorme problème quantitatif.

Madame la Secrétaire générale rappelle qu'il s'agit d'une nouveauté et que l'administration sera très attentive lors de l'étude des demandes.

La FNEC FP-FO demande un report de l'approbation du PV de la dernière F3SCT du 12 octobre 2023 car il comporte des coquilles et quelques contre-sens. Les corrections seront transmises au secrétaire de la F3SCT.

L'approbation du PV du 12 octobre 2023 est reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance de la F3SCT.

2. Bilan des actions de formations et informations SST

Madame la Secrétaire générale poursuit l'ordre du jour en rappelant la formation, courant septembre 2023, en santé et sécurité au travail à destination des conseillers pédagogiques de circonscription en charge du dossier santé et sécurité au travail et des infirmières scolaires. Une visio-flash mensuelle, très appréciée, à destination des conseillers pédagogiques de circonscription a été mise en place afin de présenter les différents acteurs de la prévention.

La Psychologue du travail, rappelle que ces visio-flashes ont pour but d'informer, de sensibiliser et de rappeler l'importance d'une bonne communication en matière de prévention et ce tous les ans au regard des demandes et besoins des agents.

Madame la Secrétaire générale souligne l'importance de cette partie du programme de prévention académique, avec l'arrivée d'un Inspecteur en Santé et Sécurité au Travail, informer, former les personnels qui sont en charge de la santé mais également l'importance des outils mis en place (DUERP, registre hygiène et sécurité, registre danger grave et imminent, élaboration du PPMS...)

La Conseillère de prévention précise que la demande avait été faite par des CPC et IEN, la formation a été étendue à l'ensemble des circonscriptions. Chaque acteur de la prévention interviendra lors de ces visio-flashes afin de présenter son rôle et ses missions.

La FNEC FP-FO demande si ces visio-flashes sont obligatoires.

Madame la Secrétaire générale précise que la participation à la formation est non obligatoire mais fortement conseillée car elle répond à des besoins et des demandes. Elle informe également la F3SCT de la formation de la moitié des directeurs à la réalisation des DUERP.

Le Conseiller de prévention précise que lors de cette formation l'ensemble des points est abordé avec les directeurs. L'ensemble des équipes de circonscription a été également formé et les DUERP réalisés.

Madame la Secrétaire générale poursuit en informant que la même chose a été mis en place fin novembre à destination des équipes de direction des établissements et des secrétaires d'EPL en rappelant l'objectif et l'obligation de mettre ces documents en place.

La CGT Éducation, souhaite connaître le nombre de chefs d'établissement présents lors des formations.

Madame la Directrice académique adjointe répond que presque tous les chefs d'établissement étaient présents. Ces visio-flashes ont été appréciés tant par le premier degré que par le second degré.

Madame la Secrétaire générale informe que lors de ces visio-flashes, une proposition de visite avec les conseillers de prévention, ayant pour but d'accompagner les équipes de direction à mettre en place ces outils de prévention, a été faite. Les conseillers de prévention départementaux ont également fait des formations par bassin. Le temps de formation a été optimisé auprès de tous les acteurs de terrain.

L'UNSA Éducation, demande si à l'avenir cette formation sera obligatoire afin d'augmenter le taux de présence.

Madame la Secrétaire générale rappelle que les documents sont obligatoires.

La FNEC FP-FO s'oppose formellement à ce que cette formation soit obligatoire.

Madame la Directrice académique adjointe répond que la formation est portée par Madame la Directrice académique, il n'y a pas de caractère obligatoire mais cela marque l'importance du sujet pour le département et appelle à la connexion de tous les établissements.

Madame la Secrétaire générale rappelle que ce plan de formation a pour but d'associer et de sensibiliser les personnels.

La FSU 91 demande si ces visio-flashes ont lieu sur la pause méridienne. Il est dommage que cette formation soit reléguée à un temps aussi court. Symboliquement, on inscrit la prévention comme étant quelque chose que l'on fait en mangeant et en flash même si ce n'est pas votre volonté.

La Conseillère de prévention précise que pour le 1^{er} degré elles sont proposées de 11h45 à 12h30 pour les CPC.

Madame la Secrétaire générale précise qu'il n'y a pas eu de retour négatif sur le choix du créneau horaire.

La FSU 91 demande si une journée complète de formation sur la prévention, invitant l'ensemble des personnels, n'est pas possible. Cela permettrait que tous soient au même niveau d'information.

Monsieur le Directeur académique adjoint précise que sans un caractère obligatoire le taux de présence ne sera jamais de 100%.

Madame la Directrice académique adjointe intervient en expliquant qu'il y a un temps pour les visio-flashes avec les cadres, les IEN, les Chefs d'établissement sur des sujets importants d'information. Les conseillers de prévention se sont rendus dans l'ensemble des réunions de quatre bassins sur six pour un temps d'échange approfondi et pour pouvoir répondre aux questions en direct.

La FUS 91 précise que son intervention avait pour but de rappeler que la formation était un droit et que le temps de formation devait intervenir sur un temps de travail.

La CGT Éducation s'interroge sur l'avancée du travail sur la plaquette d'information et quand elle pourra être diffusée.

Madame la Secrétaire générale rappelle que cela dépend de la diffusion académique.

3. Restitution de l'enquête au lycée de l'Essouriau

La CGT Éducation rappelle qu'une délégation s'est rendue au lycée l'Essouriau des Ulis le 14 décembre 2023 suite à l'incendie d'un bâtiment sans faire de victimes. L'intervention d'un sapeur-pompier a été très appréciée et a permis de répondre à beaucoup de questions.

Madame la Secrétaire générale précise qu'il y aura un groupe de travail, à prévoir dans le calendrier, afin d'élaborer des préconisations.

L'ensemble des organisations syndicales souhaite faire un point sur le calendrier de la F3SCT.

Monsieur le Directeur académique adjoint informe d'une mise à jour du calendrier qui sera transmise rapidement.

4. Point sur les situations RQTH

Madame la Secrétaire générale rappelle la remontée de quatre fiches de suivi transmises par la FSU 91. Une fiche est résolue car la demande de l'agent a été accordée. Cet agent est malheureusement à mi-temps thérapeutique actuellement.

La FSU 91 revient sur cette situation pour faire remonter les difficultés rencontrées par cet agent car malgré son handicap visuel, il lui était demandé de se déplacer dans différentes écoles.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique chargé du 1^{er} degré intervient en expliquant que la DSDEN est très attentive à cette situation, c'est pour cela que les sept jours de remplacement se font dans le même établissement.

La FSU 91 explique que les réponses faites aux agents, sont souvent de dire que l'agent a un 80% donc il doit faire les sept jours.

Madame la Secrétaire générale évoque la deuxième situation d'une professeure des écoles dont la situation ne lui permet pas de rester seule en classe. Il lui avait été préconisé un poste plus proche de son domicile, la présence permanente d'un ATSEM, une place de parking à l'école et pas de surveillance de cours de récréation. Toutes les préconisations, hors poste car cela relève du mouvement, ont été mises en place et la direction est en attente d'une décision de la mairie pour le poste à temps plein de l'ATSEM.

La troisième situation concerne une professeure des écoles dont les préconisations médicales prévoient un accompagnement par un APSH, demande faite en 2021-2022 et obtenu en octobre 2023.

La FSU 91 précise que l'APSH aide aussi l'enseignante sur le temps du midi, en plus de la matinée, et donc elle ne peut pas être présente sur tout le temps scolaire.

Le médecin de prévention rappelle que l'agent peut revenir vers elle si la quotité n'est pas adaptée car elle peut être ajustée.

Madame la Secrétaire générale explique que cette enseignante a rencontré la Conseillère mobilité carrière afin de réfléchir sur sa poursuite de carrière et sur la demande d'intégration dans le dispositif passerelle qui lui permettrait d'être détachée dans le corps des attachés d'administration.

La dernière situation évoquée par Madame la Secrétaire générale, est celle d'une professeure de français dont les préconisations sont : pas d'heures supplémentaires, heures de cours de préférence le matin avec une journée libérée, une salle fixe avec fauteuil adapté et accès à l'ascenseur. Toutes les préconisations n'ont pas pu aboutir, le Conseiller technique établissement et vie scolaire, doit se rapprocher du chef d'établissement pour trouver une solution pérenne.

La FSU 91 rappelle que cet agent a cours sur trois après-midis, ce qui est contraire aux préconisations. L'agent demande que l'heure quinzaine du mardi soit déplacée sur un jour où elle a cours avec des heures regroupées afin d'éviter un temps d'attente sur l'établissement. Les chefs d'établissement ont pu modifier très rapidement les emplois du temps pendant la période de COVID, donc la demande de l'agent est largement faisable. Il s'agit de discrimination. Si cette heure n'a pas disparue au retour des vacances, la FSU 91 saisira la Défenseure des Droits, cette situation est inadmissible. La FSU a la preuve que le chef d'établissement n'a pas fait tout ce qu'il

pouvait pour déplacer cette heure, il semblerait qu'il fasse preuve de discrimination envers cet agent car il a su déplacer des heures pour d'autres collègues.

La FSU 91 complète en expliquant avoir accompagnée la collègue en entretien afin de proposer au chef d'établissement des solutions qui n'ont pas abouti. Lors de cet entretien, le chef d'établissement méconnaissait les conséquences de la pathologie de l'agent avec une attitude de mépris, ne se préoccupant pas de la souffrance au travail d'une collègue. Il semblerait nécessaire de former les chefs d'établissement sur des pathologies et leurs conséquences réservées à certaines femmes.

Monsieur le Directeur académique adjoint rappelle que les chefs d'établissement n'ont pas à connaître la pathologie de leurs agents. Former le personnel sur les pathologies n'est pas inintéressant mais il faut préserver la vie privée des agents.

La CGT Éducation s'étonne que cette situation perdure alors qu'une solution avait déjà été trouvée. La collègue ne devrait pas avoir à se battre encore pour une heure quinzaine. Il est nécessaire d'avoir un engagement de la DSDEN pour que cette situation soit réglée et protéger cette collègue.

Madame la secrétaire générale s'engage à ce que le Conseiller technique établissement et vie scolaire reprenne contact avec le chef d'établissement afin de mettre en place des solutions pérennes.

Elle rappelle que sur les situations RQTH, un travail sur les préconisations sera vu lors d'un groupe de travail sur les conditions d'accueil et de suivi des préconisations pour les personnels en situation de handicap en lien avec le pôle médico-social.

La FSU 91 demande qu'une information soit faite auprès des chefs d'établissement et IEN afin que les préconisations du médecin soient respectées et appliquées, et qu'en cas d'opposition cela soit à l'ordre du jour d'une F3SCT.

Madame la Secrétaire générale rappelle la procédure : une fiche dialogue est établie avec le chef de service qui précise si les préconisations peuvent être appliquées et s'en suit un dialogue afin de trouver des solutions le cas échéant.

Le médecin de prévention complète :

- 1^{er} étape : l'agent en situation RQTH remplit un formulaire de demande avec un 1^{er} avis du chef d'établissement
- 2^{ème} étape : l'agent est reçu par le médecin de prévention qui formule les préconisations
- 3^{ème} étape : Transmission au MAIPH du rectorat
- 4^{ème} étape : le MAIPH fait un retour au chef d'établissement qui doit se justifier en cas de refus ou de difficultés à mettre en place les préconisations.

La FSU 91 revient sur la situation de l'agent en rappelant l'avis qui précisait un avis favorable du chef d'établissement avec mise en place à la rentrée.

Madame la Secrétaire générale rappelle qu'une formation des chefs d'établissement est nécessaire afin de mieux accueillir les personnels en situation RQTH.

La FSU 91 demande si un IEN peut sortir quelqu'un de sa classe d'après l'article 34 ou si cet article est propre au médecin des personnels.

Le médecin de prévention répond qu'en cas de mise en danger d'élève, l'IEN peut sortir un enseignant de sa classe. Si un supérieur hiérarchique constate une mise en danger, il peut immédiatement placer l'agent en congé d'office administratif. L'agent sera ensuite reçu dans les 30 jours par le médecin des personnels. L'autre possibilité est de saisir l'article 34 sans mettre l'agent en congé d'office le temps que l'agent soit reçu par le médecin du personnel, il reste en activité. En cas d'indisponibilité du médecin le congé d'office est renouvelé.

5. Réponses aux avis n°1 et n°2 du 12 octobre 2023 :

Voir publication des avis : <https://www.ac-versailles.fr/f3sct-csasd-91-123044>

Concernant l'avis N°1 sur le collège des Pyramides à Évry-Courcouronnes, la FSU 91 rappelle que l'agent ayant rempli une fiche RSST a muté d'où la relation apaisée. Les raisons qui ont conduit à la demande de visite de cet établissement ont été longuement expliquées en F3SCT mais non retenues. Le motif du rejet n'est pas logique. Elle ajoute que le motif de rejet de la demande par la direction n'est pas un motif légitime de rejet, il a été précisé que le registre SST n'était pas forcément l'outil à privilégier en cas de RPS. Elle rappelle avoir régulièrement les agents de cet établissement au téléphone qui évoquent une situation toujours pas résolue et leur mal-être toujours présent.

Madame la Secrétaire générale rappelle qu'une seule visite pourra être organisée malgré plusieurs propositions d'établissement.

Concernant l'avis N°2 sur le collège les Goussons à Gif-sur-Yvette, la CGT Éducation rappelle qu'il y a eu plusieurs journées de grève, plusieurs fiches de signalement, il s'agit là d'une démarche collective. Il précise que même si le nombre de fiches est en baisse, une visite s'inscrit dans une démarche de prévention collective. Si suite à un conflit important, des solutions ont pu être trouvées, il est intéressant de les partager avec les autres établissements.

La FSU 91 rappelle que la psychologue du travail est intervenue en 2022. Suite à la médiation entre le chef d'établissement et la secrétaire de direction. La secrétaire de direction a fait un malaise important avec intervention des pompiers, une déclaration d'accident de service a été faite mais le CITIS lui a été refusé avec un motif de refus choquant. Le signal envoyé au collectif à ce moment-là a été épouvantable. Le traitement qui a été fait mérite une visite de la F3SCT dans le cadre des RPS, le refus du CITIS est inadmissible, il s'agit d'une faute de la part de l'employeur.

Le SNALC s'étonne du refus de visite dans cet établissement malgré quinze fiches de signalement.

Madame la Secrétaire générale justifie cette décision par le fait que depuis la rentrée aucune fiche n'a été remontée, la situation est donc considérée comme apaisée sur les établissements des Goussons et des Pyramides.

Elle évoque une visite sur le collège Mozart à Athis-Mons, suite à la demande du chef d'établissement d'une intervention de la psychologue du travail car la situation est difficile sur cet établissement. Sur cette situation de crise, les acteurs du terrain sont volontaires pour une démarche de diagnostic. Une visite dans cet établissement semble plus opportune dans le cadre d'une démarche de prévention collective avec une équipe volontaire pour travailler avec la F3SCT,

La FSU 91 répond que la demande est justement motivée par l'acceptation de la cheffe d'établissement à travailler conjointement. Il est dommage de devoir discuter de cette résistance qui persiste sur certains établissements en demande. La visite du collège Mozart met moins en difficulté l'administration qu'une visite aux Pyramides ou aux Goussons.

Madame la Secrétaire générale rappelle que les visites ont pour vocation d'observer et n'ont de régler des situations RPS.

La FSU 91 s'interroge sur les chefs d'établissement ayant des situations de RPS avec leurs équipes et qui ne souhaitent pas d'expertise dans leurs établissements.

Madame la Secrétaire générale rappelle l'objectif de la F3SCT : accompagner, proposer des préconisations en cas de situations dégradées. D'autres solutions en plus des visites existent en matière d'accompagnement.

La FSU 91 s'interroge sur la durée de cet accompagnement car malgré cela beaucoup d'établissements voient leur situation empirer, des éléments de souffrance sont remontés mais restent sans réponse, la nature de l'accompagnement pose question.

La FNEC FP-FO répète les propositions de la Secrétaire générale pour les collèges des Pyramides et des Goussons : visite des Conseillers de prévention, de la psychologue de travail et du médecin de prévention. Elle fait remarquer que la différence avec la demande des organisations syndicales c'est que ces visites se feront sans les représentants des personnels.

Madame la Secrétaire générale explique que l'intervention des Conseillers de prévention va servir à travailler sur la partie RPS du DUERP avec un accompagnement des équipes et du chef d'établissement. Le choix s'est porté sur le collègue Mozart car l'équipe est volontaire et qu'il sera plus simple de travailler sur les RPS.

La FNEC FP-FO demande à ce que, sur ces établissements-là, les organisations syndicales soient informées de chaque étape mise en place avec les Conseillers de prévention afin d'émettre des avis et des préconisations dans le cadre de la F3SCT. Les organisations syndicales ne souhaitent pas que l'administration fasse les choses seule.

Madame la Secrétaire générale écarte la demande en rappelant que le calendrier ne prévoit qu'une seule visite malgré deux propositions de visites. Elle s'engage aux visites des CPD et au travail sur les RPS pour ces deux établissements. Les organisations syndicales seront tenues informées du travail effectué.

La FSU 91 rappelle que la question des RPS ne peut pas être traitée en CHS au sein d'un établissement. Les RPS doivent d'être vus en F3SCT.

Le SNALC se demande si la question de la disponibilité du registre hygiène et sécurité, au collège les Pyramides à Évry-Courcouronnes sera abordée lors des visites des CPD. Concernant l'enquête administrative qui a eu lieu, aucun retour n'a été fait à ce sujet, il s'agit aussi d'un des facteurs de RPS pour les collègues. Il y a des enquêtes administratives mais il n'y a jamais de retours à l'attention des personnels des établissements. Cela crée de la souffrance.

La FSU 91 précise que le seul retour fait au collège des Pyramides est le passage en conseil disciplinaire de la collègue ayant rempli le registre. Cette décision envoie un signal très fort.

Le SGEN-CFDT informe la F3SCT que la cheffe d'établissement du collège les Goussons souhaiterait mettre en place des conseils de classe hors normes et refuserait ainsi de respecter la réglementation en proposant de recevoir le professeur principal et les parents de l'élève sur des séquences de 30 minutes. Le manque de temps pour mettre en place les conseils de classe serait la raison de cette proposition.

La FSU 91 rajoute que la cheffe d'établissement modifie les emplois du temps avant la journée de grève en forçant le personnel à se déclarer gréviste.

Monsieur le Directeur académique adjoint apporte des précisions sur les modifications d'emploi du temps en rappelant qu'ils font suite à l'incendie de la restauration scolaire.

La FSU 91 entend mais rappelle que ce n'est pas le message envoyé par la cheffe d'établissement et qu'il y a un vrai problème de communication, il s'agit d'une atteinte au droit de grève. Elle rappelle également que le conflit dure depuis 3 ans et que les collègues n'en peuvent plus et attendent une réaction de la Direction.

6. Questions diverses :

Le SNACL souhaite revenir sur la situation d'une école de la circonscription de Dourdan, la Directrice ainsi qu'un professeur sont très inquiets concernant un élève éruptif, les parents ont sollicité la mairie et l'IEN pour un rendez-vous, ils sont toujours en attente d'une réponse.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique chargé du 1^{er} degré l'informe que l'élève changera d'école au retour des vacances.

Le SGEN-CFDT revient sur la solution qui n'est pas forcément la meilleure car l'élève relève d'un établissement de santé, le problème n'est pas résolu mais déplacé. Un personnel RASED, de la circonscription de Dourdan est intervenu sur une école où il y a des difficultés depuis 2 ans avec la Directrice qui a une attitude autoritaire et est agressive envers le personnel. Un accompagnement de la part du SGEN - CFDT a été mis en place mais l'IEN ne semble pas prendre la mesure de la situation. Quelles solutions vont être mises en place pour cette Directrice. L'agent est en attente d'excuses de la part de celle-ci, il n'y a aucun retour suite à l'entretien avec l'IEN, il y a un problème de communication.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique chargé du 1^{er} degré prend note et répondra aux questions du SGEN - CFDT.

La FSU 91 s'interroge sur le suivi qui sera mis en place dans la nouvelle école concernant les besoins de cet élève.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique chargé du 1^{er} degré informe que cet élève sera scolarisé dans le privé.

La FNEC FP-FO demande des informations sur le lycée G. Brassens et sur le retour de l'infirmière scolaire.

Le Conseiller de prévention répond qu'une visite et un point de situation ont été faits le 31 janvier avec le Conseiller technique établissement et vie scolaire et un représentant du personnel. Les retours sur les travaux sont positifs, les soucis sont plus sur les PPMS, avec des demandes en cours auprès de la Région pour régler des problématiques de réseaux ou de contrôle d'accès. Le sujet est suivi et un accompagnement de la cheffe d'établissement sera fait si nécessaire.

La FNEC FP-FO interroge la direction sur la demande faite par le collège L. Pasteur à Longjumeau auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Directeur académique adjoint informe être toujours en attente d'une réunion avec le Conseil Départemental, un travail conjoint sera fait sur la question de la stratégie à avoir en cas de canicule afin d'anticiper la fourniture de matériels.

La FNEC FP-FO s'interroge également sur la mutation d'une AESH qui est incompréhensible. La famille de l'élève qu'elle suit a demandé que le suivi par cette AESH s'arrête. La situation de cette collègue s'aggrave. Pourquoi lui avoir proposé une mutation.

Madame la Secrétaire générale analysera le dossier.

La FSU 91 revient sur les risques psycho-sociaux qui entraînent de la souffrance. De façon générale l'ensemble des réponses apportées ne sont pas satisfaisantes. Pendant le stage avec l'ISST il a été rappelé que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de son personnel. Concernant la situation d'une école d'Orsay, dans laquelle de nombreux signalements ont été faits, le personnel a dû être arrêté. La réponse de l'administration a été d'aller voir le médecin de prévention, orientation vers le réseau PAS, intervention d'un référent autisme, recrutement d'AESH. Depuis la rentrée, 19 fiches ont été rédigées, 9 enfants MDPH présents dont des autistes sévères... Les enseignants sont en réelle souffrance malgré les recrutements et malgré tout le travail qui a été fait.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique chargé du 1^{er} degré rappelle que l'Inspectrice était présente à toute les équipes de suivis depuis 3 ans, elle est régulièrement présente dans l'école, 16 échanges téléphonique avec la Directrice ont eu lieu, il y a eu beaucoup de choses mises en place. La mère accepte enfin que l'enfant soit changé d'école, la nouvelle école sera également accompagnée

La FSU 91 fait lecture de plusieurs fiches concernant la situation de cette école.

Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique chargé du 1^{er} degré explique qu'un travail a été fait conjointement avec différents acteurs. Il est intervenu avec Monsieur le Directeur académique adjoint à plusieurs reprises en ce qui concerne les AESH particulièrement. Madame l'Inspectrice est intervenue à la rentrée des vacances scolaires. La DSDEN apporte toutes les solutions possibles. Il fait le constat qu'effectivement il y a des situations importantes où les parents sont aussi démunis et pour lesquels la DSDEN reste très attentive.

La FSU 91 ne remet pas en question le travail effectué mais l'intégration des élèves à besoins particuliers est compliquée car ce n'est pas le métier des AESH ou des enseignants. Il y a les mêmes moyens qu'en 2004 avec un effectif en augmentation. Les conditions ne sont pas acceptables pour que les personnels puissent travailler dans de bonnes conditions. La situation de cette école n'est pas isolée, beaucoup d'écoles se trouvent dans ce cas.

La CGT Éducation rappelle que les collègues ne veulent pas être placés en accident de travail ou arrêt de travail car ils savent qu'ils ne seront pas remplacés.

La FNEC FP-FO rappelle un dicton disant que pour traiter les RPS il ne faut pas les provoquer. Or, l'inclusion scolaire est dans une situation de blocage totale, aucune solution n'existe au niveau départemental ou académique car la situation s'aggrave. Il faudrait commencer par : un vrai statut pour les AESH, l'abandon des PIAL, l'abandon des mesures de l'acte 2 de l'école inclusive et en faire une préconisation de la F3SCT pour le 91. Elle indique un manque de moyens qui ne relève pas du champ de compétences de la DSDEN mais de celui du Ministère.

Madame la Secrétaire générale propose une interruption de séance de 10 minutes afin que les organisations syndicales émettent un avis.

Reprise de la séance et lecture de l'avis par la FSU 91

AVIS : Sur la question de l'inclusion, tous les voyants sont aux rouges et les personnels enseignants et AESH de l'Essonne sont à un point de rupture. C'est pourquoi la F3SCT de l'Essonne exige : la défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création de place nécessaire dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins, l'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'école inclusive à savoir statut d'emploi d'ARE fusionnant AESH et AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH, ouverture de discussion avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.

Pour : 9 (FSU 91, FNEC FP-FO, CGT Éducation, SNALC, SGEN – CFDT) –

Contre : 0

Abstention : 0

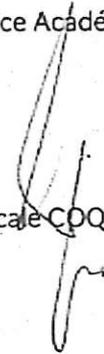
Madame la Secrétaire générale clôt à 12h35 la séance et remercie les organisations syndicales.

Le Secrétaire du F3SCT



Jean-François FUSTEC

La Directrice Académique



Pascale COQ